



CONTRATS COLLECTIFS

PRESTATIONS & COTISATIONS 2022

01 43 87 43 65

5, rue du Havre 75008 PARIS

www.mutuelle-combattant.com

contact@mutuelle-combattant.com

Surcomplémentaire facultative ⁽²⁾

SOCLE OBLIGATOIRE ⁽¹⁾

EMPLOYE +

EMPLOYE ++

Nos prestations pour le régime général

PART SECURITE SOCIALE

Soins de ville					
Médecins (Généralistes et spécialistes) sans dépassement d'honoraires	70 %	30 %	-	-	-
Médecins (Généralistes et spécialistes) avec dépassement d'honoraires	70 %	Si OPTAM 125 % sinon 105 %	Si OPTAM 50 % sinon 25 %	Si OPTAM 70 % sinon 25 %	Si OPTAM 70 % sinon 25 %
Auxiliaires médicaux (infirmier, kiné...)	60 %	40 %	10 %	90 %	90 %
Analyses	60 %	40 %	10 %	90 %	90 %
Radiologie	70 %	Si OPTAM 125 % sinon 105 %	Si OPTAM 50 % sinon 25 %	Si OPTAM 70 % sinon 25 %	Si OPTAM 70 % sinon 25 %
Pharmacie	15 %, 30 % ou 65 %	85 %, 70 % ou 35 %	-	-	-
Dietéticien, Ostéopathe (forfait global annuel)	-	-	90 € / an	100 € / an	100 € / an
Hospitalisation					
Forfait journalier	-	100 % Frais réels	-	-	-
Forfait psychiatrie	-	100 % Frais réels	-	-	-
Frais séjour	80 %	20 %	30 %	80 %	80 %
Honoraires	80 %	Si OPTAM 115 %, sinon 95 %	Si OPTAM 50 %, sinon 25 %	Si OPTAM 70 %, sinon 25 %	Si OPTAM 70 %, sinon 25 %
Franchises actes techniques : (K ≥ 60 ou montant ≥ 120 €)	-	100 %	-	-	-
Chambre particulière	-	-	40 € par jour Maxi 30 jours par an	60 € par jour Maxi 30 jours par an	60 € par jour Maxi 30 jours par an
Frais accompagnement (enfant – de 14 ans)	-	-	40 € par jour Maxi 30 jours par an	60 € par jour Maxi 30 jours par an	60 € par jour Maxi 30 jours par an
Transport accepté	65 %	35 %	-	-	-
Dentaire					
<i>Panier «reste à charge zéro» (*)</i>		Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé	Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé	Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé	Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
<i>Panier «reste à charge maîtrisé» (*)</i>	70 %	130 % Maxi 2 000 € / an	20 % Maxi 600 € / an	170 % Maxi 1 100 € / an	170 % Maxi 1 100 € / an
<i>Panier «tarifs libres» (*)</i>	70 %	130 % Maxi 2 000 € / an	20 % Maxi 600 € / an	170 % Maxi 1 100 € / an	170 % Maxi 1 100 € / an
Prothèse refusée (*)	-	-	150 % Maxi 1 500 € / an	300 % Maxi 2 000 € / an	300 % Maxi 2 000 € / an
Soins	70 %	55 %	45 %	95 %	95 %
Parodontologie (*)	-	-	200 € / an	300 € / an	300 € / an
Orthodontie (*)	100 %	25 % Maxi 1 000 € / an	75 % Maxi 500 € / an	175 % Maxi 1 000 € / an	175 % Maxi 1 000 € / an
Implantologie (par implant) (*)	-	-	250 € Maxi 1 500 € / an	300 € Maxi 1 500 € / an	300 € Maxi 1 500 € / an
Prothèses (Hors dentaire)					
Orthopédie	60 % ou 100 %	40 % ou 0 %	400 € / an	500 € / an	500 € / an
Prothèses auditives (par appareil)					
<i>Classe 1 Panier «reste à charge zéro» (*)</i>		Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé	Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé	Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé	Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
<i>Classe 2 Panier «tarifs libres» (*)</i>	60 %	40 %	400 €	500 €	500 €
Optique					
<i>Classe A Panier «reste à charge zéro» (*)</i>		Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé	Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé	Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé	Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
<i>Classe B Panier «tarifs libres» (*)</i>	% variable	Ticket modérateur + 200 €	50 €	150 €	150 €
Optique refusée y compris lentilles (2)	-	-	200 € / 2 ans	400 € / 2 ans	400 € / 2 ans
Acte chirurgical (par oeil)	-	-	200 € / oeil / an	300 € / oeil / an	300 € / oeil / an
Cure thermale acceptée (*)					
	Sous conditions	-	150 € / an	300 € / an	300 € / an
Actes de prévention					
Détartrage annuel complet	70 %	30 %	20 %	70 %	70 %
Ostéodensitométrie 1 fois / an	70 %	-	50 %	100 %	100 %
Vaccins pris en charge	65 % ou 100 %	35 % ou 0 %	-	-	-
Vaccins non pris en charge	-	-	50 € / an	80 € / an	80 € / an
Sevrage tabagique	-	30 € / an	20 € / an	50 € / an	50 € / an
Assistance à domicile	-	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Socle obligatoire : Les pourcentages sont calculés à partir du taux pris en charge par la Sécurité Sociale. Pour connaître le pourcentage total, il faut additionner la part Sécurité Sociale et le socle obligatoire.
 (2) Les remboursements de ce choix de surcomplémentaire s'ajoutent aux remboursements du socle obligatoire.

(*) Par année glissante (Date à date).

Pour l'Optique, tous les 2 ans (années glissantes à partir de l'acquisition) ou en cas d'évolution de la vue telle que définie par la nomenclature de la sécurité sociale ainsi que dans d'autres cas précisés par cette même nomenclature. Renouvellement tous les ans pour les mineurs de moins de 16 ans. Participation de la mutuelle limitée à 100 € pour la monture.

Pour les prothèses auditives : renouvellement par période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide précédente (sans cas de renouvellement anticipé)

Ce document n'est pas contractuel.

Cotisations mensuelles du régime général

Surcomplémentaire facultative(1)

PART EMPLOYEUR
OBLIGATOIRE

PART EMPLOYE
OBLIGATOIRE

EMPLOYE +

EMPLOYE ++

INDIVIDUELLES

17,00 €

17,00 €

41,20 €

66,90 €

FAMILLE

36,10 €

36,10 €

87,50 €

144,10 €

Une mutuelle ouverte à tous

Soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité, la Mutuelle du monde Combattant fonctionne grâce à la solidarité et l'entraide de tous.

Nos représentants sont élus par les adhérents et les garanties sont définies par l'Assemblée Générale des membres participants.

La Mutuelle du monde Combattant est ouverte à tous.

**sans limite d'âge,
sans questionnaire médical,
sans droit d'entrée et
sans délai de carence.**

Vos dépenses de santé sont remboursées à partir de la date d'adhésion.

Des services personnalisés et de qualité

- **Un accueil téléphonique à taille humaine** : chaque appel fait l'objet d'une prise en charge personnalisée par un conseiller.
- **Une assistance Santé et Prévoyance 20H** : vous garantit un accompagnement de proximité, adaptée à vos besoins. Pour plus d'information, téléphoner au **05 49 34 82 42**.
- **Le tiers payant** : dispense, sous certaines conditions, de faire l'avance des frais médicaux avec la plupart des professionnels de santé.
- **Un espace sécurisé en ligne** : vous permet de visualiser vos remboursements, vos cotisations ainsi que vos données administratives.